

Conseil de Développement du Pays de Marennes-Oléron

Réunion plénière du 7 juillet 2011 à Saint Pierre d'Oléron

Modifications relatives au paragraphe sur « Les filières de l'Anse de Malconche » suite à l'intervention de Noëlle Demyk lors de la plénière de 25 octobre 2011.

Les filières de l'Anse de Malconche

Rappel : Noëlle Demyk au nom du collectif des habitants de Saint-Georges d'Oléron avait contacté J. Pigeot pour que soit évoqué au sein du CD PMO la problématique de la mise en place des filières ostréicoles dans l'anse de Malconche. Ce dernier a proposé alors que soit d'abord présenté par le Comité Régional Conchylicole l'état du projet. Des représentants des plaisanciers ont été également invités. Le débat a duré presque deux heures.

- Etat du projet de filières ostréicoles dans l'anse de Maleconche par L. Champeau (Comité Régional Conchylicole Poitou-Charentes) :

- Historique : 39 filières conchylicoles existantes sur ce site, réparties sur deux emplacements (dont 25 mytilicoles depuis 1992).

- Projet initial de 420 filières (filières existantes incluses) sur une surface de 426 ha, d'une longueur de 4 km et d'une largeur de 1,8 km; chaque filière mesure 100 m de long. Elle peut être constituée de lanternes ou de cages suspendues. Le futur champ de filières sera orienté SE-NO en partant de la pointe des Saumonards (à environ 526 m de cette pointe) vers le port du Douhet (à 1500 m de la sortie du port). (Cf rapport du commissaire enquêteur)

- Ces filières sont une réponse pour lutter contre les mortalités d'huîtres creuses très importantes dans le bassin depuis 3 ans. Elles permettront d'assurer un prégrossissement des huîtres (maillon faible du bassin) et d'améliorer la qualité de celles-ci. Il y aura alors une « dédensification » des productions sur l'estran du BMO avec une relocalisation sur les filières.

- 700 entreprises sont potentiellement intéressées par ces nouvelles techniques de production, toutefois des moyens matériels conséquents sont nécessaires pour y travailler (bateau avec grue d'un montant de 200 000 à 500 000 euros selon). Ainsi, les petits établissements pourront se grouper ou louer le matériel adéquat.

- Les questions et les remarques du Collectif de Saint Georges et des représentants des plaisanciers (*en italique : réponses à certaines objections par L. Champeau et P. Breuil*) (Personnes présentes du Collectif: A. Seigneurbieux, P. Benayoun, A. Peyrat, D. Gangon ; représentants des plaisanciers : Jean Piveteau, vice-président de l'UNAN-CM, Bernard Barbier et Colette Talmon de l'Association des plaisanciers de Saint-Denis)

▪ Manque de concertation: l'enquête publique n'a pas permis d'informer correctement la population, l'information est restée limitée aux cercles professionnels, une seule mairie a été appelée à se prononcer sur le projet (*un travail a été réalisé en 2006 (mission de coordination interministérielle) et une réunion d'information à destination des associations des plaisanciers a été organisée sur le site, le 6 avril 2009 à la capitainerie de Boyardville.*

▪ L'impact des filières sur les autres élevages conchylicoles existants (*IFREMER indique qu'il n'y aura pas d'impact sur les élevages ostréicoles et mytilicoles existants.*

▪ Les effets redoutés de la mise en place des filières

➔ **Sédimentation accrue** : L'impact du projet sur l'environnement marin floristique et faunistique est étudié dans le seul périmètre des filières et se fonde sur des extrapolations à partir d'études anciennes et de prélèvements extérieurs au secteur d'implantation. L'analyse de l'envasement et des courants demeure superficielle et toujours contradictoire dans ses conclusions. Les experts expriment de nombreux doutes sur la validité actuelle de ces observations. (*d'une part l'anse de Maleconche est soumise à de forts courants qui limitent la sédimentation et d'autre part l'installation des filières sera progressive et s'accompagnera d'un suivi régulier de l'évolution de la bathymétrie*

➔ **Aspect paysager** : Proximité des plages, Impact visuel majeur et risque d'avoir des coquilles sur les plages les plus proches. Présence fréquente de bateaux-ateliers sur le site. Risque d'une perte « non compensable » de la qualité des plages et de l'espace nautique dans un site exceptionnel sur la côte orientale de l'île. (*le mode d'élevage en cages ou lanternes devrait limiter les rejets de coquilles ; les gros bateaux-ateliers ne pourront pas être utilisés sur le site en raison des conditions de navigation souvent dangereuses.*

➔ **Les activités de plaisance et de pêche verront leur périmètre considérablement restreint.** (*Prolifération attendue de poissons dans la zone des filières.*

➔ **Aspects économiques** : crainte d'une concentration de la profession en relation avec les changements technologiques de l'exploitation et la logique productiviste du projet. Cette concentration s'est effectivement produite dans la Baie d'Yves (filières mytilicoles). S'agit-il vraiment de sauver l'ensemble de la profession ?

➔ **Clivage entre exploitations familiales artisanales et exploitations de plus grande envergure de type intensif (le projet ne fait pas l'unanimité au sein de la profession : opposition de la Confédération paysanne)**

- L. Champeau précise que les professionnels abandonneront leurs concessions actuelles ce qui diminuera la sédimentation dans les parcs anciens du bassin.

- Il indique que la priorité sera donnée à l'installation de jeunes avec des formes de mutualisation des investissements nécessaires. Il rappelle que les filières en eau profonde favoriseront la fourniture de jeunes huîtres à toute la filière locale ; il insiste sur les gains de productivité (les huîtres sur filières feront gagner un an au cycle de production) ; il insiste également sur la réduction des coûts pour les exploitants qui ont des filières ou des parcs en Bretagne et en Normandie et qui pourront rapatrier leur activité sur le BMO.

▪ **Souhait dans ce conflit d'usage d'une étude technico économique entre plaisance, conchyliculture et usages balnéaires**

▪ **Souhait également que ce partage de l'espace soit examiné avec objectivité et sérénité**

Jean-baptiste Bonnin souhaite que soit trouvé des critères concrets pour appuyer l'argumentation des deux parties notamment un chiffrage des emplois et une mesure de l'activité de la plaisance.

Jacques Pigeot remercie L. Champeau pour son intervention ainsi que N. Demyk, le collectif de Saint-Georges et les plaisanciers. Le conseil regrette que ce débat ne se soit pas déroulé plus tôt. Il donne son accord pour la rédaction d'un communiqué de presse (N. Demyk et bureau du Conseil).